

# Une campagne bien déséquilibrée

**LOI COVID** Les opposants à la loi soumise à votation le 28 novembre disposent de moyens nettement plus importants que les partisans. Du côté de ces derniers, les organisations économiques soutiennent timidement deux comités. Etat des lieux

BERNARD WUTHRICH, BERNE  
@BdWuthrich

Cela vous est peut-être arrivé: la voiture derrière laquelle vous circulez arbore, sur la vitre arrière, un slogan invitant à voter non à la loi covid. Outre le fait que ce placardage réduit la (rétro) vision du conducteur, ce genre de propagande politique est nouveau. Les affiches collées sur les véhicules sont l'un des supports utilisés par les adversaires du certificat covid.

La campagne est déséquilibrée. Les opposants s'appuient sur au moins quatre comités distincts, qui disposent chacun de son site internet et de sa page consacrée à la récolte de dons.

En face, les partisans font pâle figure. La branche touristique a créé sa propre adresse numérique, mais le comité interpartis entré en scène au début du mois n'a pas jugé utile d'en dédier une à sa propre campagne. En revanche, le PS en a ouvert une et un comité de la société civile dispose d'un site

ad hoc. Il est soutenu par les organisations économiques.

## Manifestations, affiches et porte-à-porte

Les adversaires de la loi covid multiplient les apparitions publiques: manifestations, affichage à grande échelle (gares, bureaux de poste, transports publics, etc.), tous-ménages, sites internet, réseaux sociaux, courriers de lecteurs, tous les moyens sont utilisés pour exposer leurs arguments et contester ceux du Conseil fédéral et des autorités politiques.

Le porte-à-porte, également: le politologue Louis Perron relève que «les Suisses sont plutôt sceptiques face à ce genre de démarche», mais il se réfère à une étude américaine qui dit que «c'est sans doute le genre de mobilisation le plus efficace». Il estime l'objectif de 10000 contacts directs «substantiel», mais tempère cette action car, selon lui, elle ne peut suffire à infléchir le vote. «Les opposants peuvent cependant compter sur la couverture médiatique de leurs

manifestations. Cela leur fait une publicité d'enfer», relève un observateur critique, qui ne souhaite pas être cité.

Les Amis de la Constitution avouent un budget de campagne de 80000 francs. Un autre comité, Santé et Liberté, dispose de 1,3 million, dont 600000 francs mis à disposition par un couple de milliardaires zougois, Urs et

la coupe est pleine) met en vente du matériel promotionnel, des sweat-shirts à capuche, pour soutenir son action. La campagne des opposants coûte sans doute bien plus que les 2,1 millions avoués: «Je l'estime à environ 4 millions», se hasarde un connaisseur de la vie politique.

## Un comité de la société civile se mobilise

En face, c'est un peu la misère. Le comité créé par la branche touristique a quelques dizaines de milliers de francs à disposition. Les milieux économiques sont sur la retenue: «Nous ne nous désintéressons pas de la loi covid, qui est très importante. Mais nous ne pouvons pas financer toutes les campagnes à coups de millions. Et les votations du 13 février 2022 nous solliciteront passablement», confie la directrice romande d'Economiesuisse, Cristina Gaggini.

Regrettant cette situation, un conseiller en campagnes promotionnelles, membre du PLR de Dietikon (ZH), Peter Metzinger, a pris les choses en main outre-Sa-

rine. «Il y a longtemps que je m'engage en faveur d'un combat raisonnable contre la pandémie. Je déplore les fausses informations données par les comités d'opposition et estime nécessaire de les corriger», argumente-t-il. Il a récolté à ce jour 140000 francs pour défendre la loi covid. Une partie de cet argent vient d'organisations économiques, comme Economiesuisse.

## Un rapport de un à dix

Le comité de Peter Metzinger fait entendre sa voix sur les réseaux sociaux et par des annonces dans les médias allemands. Il peut compter sur l'appui des Libres penseurs, avec qui il diffuse aussi des affiches dans les bureaux de poste et les gares. Comme les opposants. Son site internet n'existe qu'en allemand. «Par manque de moyens», regrette Peter Metzinger. Mais une seconde adresse a été ouverte, dans laquelle il décortique les arguments des opposants au certificat covid, comme ces derniers le font eux-mêmes avec les thèses des partisans.

Le déséquilibre entre les deux camps se traduit dans les annonces publiées dans les journaux. Les politologues Marc Bühlmann et Anja Heidelberger, de l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne, ont fait le décompte pour le compte de l'Année politique suisse. Durant la période de référence, soit huit semaines, ils ont recensé 209 annonces pour le camp du non et 22 seulement pour le oui. Ces chiffres n'incluent pas les 220 publicités publiées pour promouvoir la Semaine de la vaccination, qui ne plaident pas directement en faveur du oui à la loi covid et ont été financées par la Confédération.

La mobilisation des adversaires est telle qu'on a le sentiment de vivre une campagne sans précédent. Marc Bühlmann et Anja Heidelberger relativisent: le nombre d'annonces reste légèrement inférieur à la moyenne des votations analysées par l'Année politique suisse depuis 2013. «Ce n'est de toute façon pas avec l'argent que l'on s'achète une votation», conclut l'observateur cité plus haut. ■

## Yannick Buttet à nouveau condamné suite à la plainte d'une élue

**HARCÈLEMENT** L'ancienne présidente du parlement de Monthey, avait dénoncé des attouchements à caractère sexuel. L'ex-conseiller national PDC écope d'une peine pécuniaire de 45 jours-amendes avec sursis

GRÉGOIRE BAUR  
@GregBaur

Laude-Camille Chanton disait, il y a une année au *Temps*, que cette affaire serait réellement derrière elle «lorsque la justice aura tranché». C'est fait. Début novembre, le Ministère public valaisan a condamné Yannick Buttet pour les attouchements commis et les propos grossiers tenus à l'encontre de l'ancienne présidente du législatif de la ville de Monthey. Reconnu coupable de «désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel», l'ancien élu PDC a écopé de 45 jours-amendes, avec sursis pendant 4 ans, et d'une amende. Une sentence qu'il ne conteste pas.

Les faits remontent au mois de juillet 2020. Accompagnés de plusieurs autres personnes, Laude-Camille Chanton et Yannick Buttet sont attablés à la terrasse d'un établissement montheyan. Selon l'élue PLR, dans une interview accordée au *Nouvelliste* dans les semaines qui ont suivi les faits, le président de Collombey-Muraz avait tenu des propos déplacés à son encontre et, malgré «ses remontrances», avait passé à plusieurs reprises ses mains «sur son dos, son cou et ses cuisses». «Mal à l'aise», Laude-Camille Chanton avait fini par quitter la table.

## JUSTICE

Dans sa version, diamétralement opposée, Yannick Buttet reconnaissait que la soirée était arrosée, mais il estimait que les échanges étaient «cordiaux, variés et sympathiques». «Je n'ai pas constaté, probablement à tort, que j'ai été si insistant ou qu'elle aurait voulu que je la laisse seule à table», détaillait-il alors. La justice a tranché en faveur de la première version.

Dans un communiqué, signé en son nom par son avocat, Me Pierre-Xavier Luciani, Laude-Camille Chanton se dit soulagée que cette condamnation mette «un terme à une affaire douloureuse, qui a eu des conséquences importantes sur sa santé», mais aussi sur sa carrière poli-

## Laude-Camille Chanton n'a pas été réélue au parlement de Monthey

tique - elle qui n'a pas été réélue au parlement de Monthey, après l'avoir présidé durant quatre années. Laude-Camille Chanton insiste également sur le fait que «l'instruction pénale a permis de constater qu'elle n'avait ni consenti, ni donné son accord, ni provoqué le comportement de Yannick Buttet, essayant

au contraire de se soustraire aux gestes de ce dernier en le repoussant et en protestant». Pour elle, «la page est actuellement tournée».

Yannick Buttet considère également cette affaire comme étant réglée. S'il n'a pas répondu à nos sollicitations, il indique aux médias locaux qu'il ne contestera pas cette ordonnance. Il précise à la radio locale Rhône FM que, n'étant désormais plus un personnage public, «il ne fera plus de commentaire sur cette affaire».

## Fin de carrière politique

Une affaire qui lui vaut aujourd'hui une condamnation, mais qui a également mis un terme à sa carrière politique. Alors président de sa commune de Collombey-Muraz, le démocrate-chrétien avait renoncé à se présenter à sa propre succession lors des élections communales de l'automne 2020, et avait quitté son poste à la fin de la même année.

Ces accusations étaient celles de trop. «En bons chrétiens, lorsque quelqu'un pêche,

on lui donne une deuxième chance», soulignait alors Pascal Knubel, le président du PDC de Collombey-Muraz. Mais sa deuxième chance, Yannick Buttet l'avait déjà eue. Et, lors de son retour sur la scène politique au printemps 2018, après un arrêt maladie de deux mois, il avait promis qu'on ne l'y reprendrait plus.

## Plusieurs accusations

Sa mise à l'écart faisait déjà suite à des accusations de harcèlement. En 2017, *Le Temps* révélait qu'une ex-amante avait porté plainte contre lui, alors que plusieurs femmes et élues fédérales dénonçaient ses gestes déplacés. Cette première affaire le poussera à démissionner de son poste de vice-président du PDC Suisse, mais surtout de celui de conseiller national. La plainte pénale déposée par son ancienne maîtresse débouchera, en août 2018, sur une condamnation à 30 jours-amendes avec sursis notamment pour contrainte et appropriation illégitime. Aujourd'hui, après sa nouvelle condamnation, ce sursis est tombé. ■

PUBLICITÉ

« Pour moi, la liberté de choix, c'est se dépasser. »

Kay Kunze  
Full-Stack Developer  
IT Suisse

Pour offrir à nos clients la liberté de choix.